

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Mairie de Saint-Hilaire-De-Riez

Place de l'Église - BP 49

85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

Tél. : 0251599400 - Adresse internet : <http://www.sainthilairederiez.fr>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet de l'accord-cadre :

CREATION-CONCEPTION, EXECUTION GRAPHIQUE DES DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE SAINT HILAIRE DE RIEZ

Procédure : MAPA ouvert

Accord-cadre non couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP).

Accord-cadre à bons de commande.

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Ville de Saint-Hilaire-De-Riez

Code NUTS : FRG05

CPV global à la consultation

CPV principal et commun à chaque lot : 79822500-7

Conditions d'exécution environnementales :

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le processus de fabrication des produits ou des services, objet du présent accord-cadre, doit avoir un impact réduit sur l'environnement et devra respecter les exigences suivantes :

- Les prestations durant le marché devront être livrées sur des **supports respectueux de l'environnement**, essentiellement en support dématérialisé (*le cas échéant, papier recyclé, utilisation noir et blanc plutôt que couleur, utilisation de polices de caractère "light" (Ecofont), optimisation de la mise en page pour réduire le nombre de pages, utilisation d'encre végétales ...*) ;
- Hébergement des données sur sites Français apprécié ;
- Capitalisation des données visant à améliorer les pratiques, à réaliser des gains de productivité, à profiter de l'expérience acquise ;

- En cas de déplacements professionnels en rapport avec le marché, une organisation et une optimisation de ceux-ci, sera demandée (*visioconférence, usage des transports en commun, covoiturage des collaborateurs dans la mesure du possible ...*).

Clause d'insertion sociale :

Les candidats devront prendre en compte qu'en application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire de l'accord-cadre aura l'obligation, dans le cadre de l'exécution des prestations, de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, dans les conditions fixées dans les documents de la consultation.

Les prestations sont traitées à prix unitaires révisables. Une avance non obligatoire, est prévue.

Quantité ou étendue :

Accord-cadre à bons de commande de 12 mois, reconductible tacitement 2 fois 12 mois, soit 36 mois au total.

Dévolution en marchés séparés :

Pour le Lot n°1 Création-conception, exécution graphique et suivi de fabrication des supports de communication institutionnelle

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 5 000.00 euros HT.
Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 20 000.00 euros HT.
Informations complémentaires : 60 000€ HT maximum, sur la durée totale après reconductions tacites.

Pour le Lot n°2 Création-conception, exécution graphique et suivi de fabrication des supports de communication promotionnelle

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 5 000.00 euros HT.
Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 30 000.00 euros HT.
Informations complémentaires : 90 000€ HT maximum, sur la durée totale après reconductions tacites.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 36 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 7 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

- L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.
- L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur

donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

➤ Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce, tels que : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

➤ Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

➤ Capacité technique et professionnelle :

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre
- Indication de la part de l'accord-cadre que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : **2022029**

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/11/2022

Date limite de réception des offres : 16/12/2022 à 17 : 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par MANDAT ADMINISTRATIF.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Nantes

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement l'offre financière.

L'inobservation de cette prescription entraîne l'irrégularité de l'offre.

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Qualification et niveau d'expérience exigé des candidats :

Pour les graphistes dédiés au marché : diplômés/formés au métier du graphisme. Moyens de preuve : CV, diplômes, certifications, ou équivalent.

Pour l'entreprise : expérience requise en communication publique.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur **au plus tard**

10 jours avant la date limite de réception des plis.